Envoyé en préfecture le 16/10/2024
Reçu en préfecture le 16/10/2024
Publié le 16/10/24
ID : 004-250400868-20241016-202416-DE

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**
**« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

# COMITE SYNDICAL

Le lundi 14 octobre 2024 à 10 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 06 septembre 2024, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

**Etaient présents :**
Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental.
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;

**Assistaient également à la séance :**
Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental
Madame Claire ZAHRA, Directrice des affaires culturelles de DLVA

**Etaient excusés :**
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;

Envoyé en préfecture le 16/10/2024
Reçu en préfecture le 16/10/2024
Publié le 16/10/24
ID : 004-250400868-20241016-202416-DE

**Délibération n° D–2024–16 (14/10)**

**OBJET :** **Procès-Verbal du Comité Syndical du 17 juin 2024**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

**Exposé des motifs –**

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du comité syndical du 17 juin 2024, tel que joint en annexe.

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du comité syndical du 17 juin 2024, tel que joint en annexe.

- **CHARGE** Madame la Présidente d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

| | |
|---|---|
| Pour | 8 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Fait à Digne-les-Bains le 14 octobre 2024.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA

SYNDICAT MIXTE Conservatoire à Rayonnement Départemental Olivier MESSIAEN REPUBLIQUE FRANÇAISE

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 16/10/2024
Reçu en préfecture le 16/10/2024
Publié le 16/10/24
ID : 004-250400868-20241016-202416-DE

CONSERVATOIRE
MUSIQUE DANSE THEATRE 04
DÉPARTEMENTAL

# Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du mercredi 17 JUIN 2024 à 10h30

**PRÉSENTS :**

Laurie SARDELLA, Présidente du syndicat mixte
Sandra FAURE, 1ère Vice-Présidente du syndicat mixte, représentant DLVA
Claude FIAERT, 2ème Vice-Président du syndicat mixte, représentant P2A
Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglo
Fabienne KREBAZZA, représentante DLVA
Alain DELSAUX, représentant du Département
Sylvie SANCHEZ responsable administrative du conservatoire
Yves CLAUDET, Directeur général adjoint de DLVA
Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental

**EXCUSES** :
Isabelle MORINEAUD, représentante du Département
Pierre CATILLON, représentant du Département
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable
Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglo
Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance.

Rapport n° R–2024–12 (17/06) - Procès-Verbal du Comité Syndical du 14 février 2024
La Présidente met le procès-verbal de la séance du comité syndical du 14 février 2024 au vote.

*Adopté à l'unanimité.*

Rapport n° R–2024–13 (17/06) - Adaptation du Tableau des Cadres d'Emplois
La Présidente propose de créer trois emplois permanents au tableau des cadres d'emplois.
Ces emplois viennent se substituer aux emplois qui seront supprimés en fin d'année.

- Un poste de Professeur de Hautbois – antenne de Digne les Bains et Manosque à compter du 1er septembre 2024 à temps non complet de 8/16ème
- Un Poste de Professeur hors classe de Trombone – antenne de Digne les Bains et Manosque au 1er septembre 2024 à temps non complet de 6.50/16ème
- Un poste de Danse Jazz – antenne de Digne les Bains à 10 heures dans le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique à compter du 1er septembre 2024.

Martine THIEBLEMONT s'interroge sur le devenir du poste de trombone sur l'antenne de Digne les Bains car il semblerait qu'il n'y aurait plus de cours dispensés sur cette antenne.

Envoyé en préfecture le 16/10/2024
Reçu en préfecture le 16/10/2024
Publié le 16/10/24
ID : 004-250400868-20241016-202416-DE

Sylvie DRUJON répond que cette question devra ête abordée avec les élus. Elle indique qu'elle n'a pas voulu faire de changement structurel au niveau pédagogique tant que les préconisations de l'audit en cours ne sont pas connues. Le professeur actuellement se déplace à Digne les Bains pour un élève représentant ½ heure de cours impliquant naturellement le remboursement de frais de déplacement. Sur la base d'une gestion financière rigoureuse, il paraît évident qu'il faudrait supprimer le cours de trombone mais ce serait vraiment très dommageable pour les départements classique et jazz, car c'est un instrument indispensable. La question est soit de continuer le trombone sur Digne les Bains dans un souci d'un enseignement équitable sur les deux antennes et s'appuyer donc sur un investissement du professeur au travers d'animations dans les écoles pour rendre attractive sa classe à l'instar de l'alto et du hautbois, soit on arrête le trombone pour se conformer à une logique financière. C'est un choix qui doit être discuté avec les élus au regard d'un budget très serré.

Claude FIAERT indique que dès lors que l'on possèdera un rendu de l'audit, on pourra s'appuyer sur un plan globalisé sur les deux antennes et les évolutions possibles sur le maintien ou pas de divers enseignements. Il lui semble indispensable d'avoir une vision globale d'évolution de façon à prendre des décisions de façon éclairée. Il indique que vont nécessairement s'affronter une logique financière et une logique pédagogique tel que les orchestres par exemple.

Sylvie DRUJON répond qu'il y a aussi la problématique du temps non complet d'enseignement proposé dans les contrats. Il est difficile de recruter un enseignant venant de Marseille pour quelques heures et le faire venir sur deux jours. Par exemple pour le trombone le professeur vient le mercredi car c'est le jour où il y a le plus d'élèves et il faudrait donc le faire venir un autre jour pour aller dans les écoles.

Alain DELSAUX rejoint le propos de Claude FIAERT à savoir qu'il est indispensable d'attendre les conclusions de l'audit.
Sylvie DRUJON indique que le professeur est en arrêt maladie depuis le mois de mars et qu'il a été impossible de trouver un remplaçant sur Digne pour un élève. La problématique se posera également lorsque le professeur partira à la retraite car il faudrait créer des heures sur l'enseignement de trombone pour rendre le poste attractif.

Alain DELSAUX indique que les heures nécessaires seront créées.

La Présidente indique que la création d'un poste d'AEA à 10 heures de danse jazz sur Digne les Bains se ferait conjointement avec l'association Elancé de Château-Arnoux qui complèterait le poste sur 10h pour ses cours.

Sylvie DRUJON indique que ce serait un très beau partenariat concrétisé par des projets artistiques communs mais que le souci est d'ordre financier et qu'il sera difficile de rester dans une logique de diminution des coûts. A ceci vient s'ajouter l'oubli de dépenses dans la programmation artistique 2024. Une réunion technique financière avec les directeurs des 3 collectivités aura lieu le 8/07 pour faire le point sur la consommation des crédits.

Martine THIEBLEMONT souhaite avoir des éclaircissements sur le tableau des emplois plus précisément sur les deux postes d'attachés.

Envoyé en préfecture le 16/10/2024
Reçu en préfecture le 16/10/2024
Publié le 16/10/24
ID : 004-250400868-20241016-202416-DE

La Présidente explique qu'un poste d'attaché avait été créé en 2023 pour répondre à la demande de détachement d'un professeur sur la filière administrative avec mission d'assurer l'intérim du poste de direction générale. Ce détachement ayant pris fin en mai 2024, il est proposé de supprimer le poste d'attaché et que l'agent réintégre sa filière d'origine et le cadre d'emploi des PEA précédemment occupé.

Sylvie DRUJON souligne que les suppressions de postes administratifs en 2024 (agent d'accueil à Manosque, direction administrative) impactent nécessairement le fonctionnement des autres agents et nécessite une réorganisation des tâches de l'administration. La disparition également du poste de directeur d'antenne de Digne nécessitera la présentation d'un nouvel organigramme qui responsabilisera chaque coordinateur pédagogique et chaque enseignant sur leurs projets mais il faudra également un cadre responsable sur l'antenne de Digne. Chaque enseignant fera des propositions et gèrera aussi bien la logistique que l'enveloppe financière consacrée à son projet. Le poste de direction générale est à mi-temps sur Manosque et mi-temps sur Digne les Bains.

Martine THIEBLEMONT salue le travail réalisé par le Directeur de l'antenne de Digne les Bains aussi au niveau des CHAM et des orchestres à l'école. Elle souligne l'organisation réalisée et la présence constante à toutes les manifestations de cette personne. Elle insiste sur le fait d'une présence indispensable d'un chargé de direction ou d'un coordonateur sur le territoire dignois.

La Présidente répond qu'efffectivement il est nécessaire qu'un coordinateur soit mis en place pour le territoire dignois et qu'une réflexion est en cours au niveau de l'audit qui déterminera la pertinence ou pas de ce poste.

Martine THIEBLEMONT fait part de ses inquiétudes concernant l'antenne de Digne car elle note aussi que selon des propos tenus la classe de clavecin serait amenée à diparaître.

Sylvie DRUJON répond qu'il y a un magnifique projet d'atelier de musique ancienne avec des élèves amateurs proposé par la professeure de clavecin qui va démarrer en septembre. Cet atelier se déroulerait une fois par mois. Là aussi la classe de Digne comporte un seul élève et en terme de gestion, le maintien actuel semble difficile. Cet atelier permettra de redynamiser la classe de clavecin d'autant qu'un partenariat avec Café Zimmerman est en cours d'élaboration.

Martine THIEBLEMONT insiste sur le fait qu'il y avait une belle classe de clavecin sur Digne et elle ne comprend pas la disparation des effectifs. S'il s'agit bien de l'absence de volonté des professeurs de se déplacer sur Digne, le constat est que les classes périclitent.

Claude FIAERT ajoute que ce qui est attendu de l'audit sont un bilan et des projections détaillées comportant face à chaque enseignement le nom du professeur, le volume d'heures, le nombre d'élèves, etc. et la mise en place d'un coordinateur et de ses missions. Cela permettra d'avoir une clarté sur le fonctionnement du conservatoire en évitant les rumeurs.

Envoyé en préfecture le 16/10/2024
Reçu en préfecture le 16/10/2024
Publié le 16/10/24
ID : 004-250400868-20241016-202416-DE

La Présidente insiste sur l'objectif d'égalité entre les deux antennes.
La Présidente soumet au vote la création des 3 postes.

Martine THIEBLEMONT : contre
Les autres élus : pour

*Adopté à la majorité.*

Rapport n° R–2024–14 (17/06) - Droits d'inscription pour la rentrée scolaire 2024-2025

La Présidente indique que compte tenu des disparités de revenus entre les familles et pour que le conservatoire reste accessible à tous, la Présidente propose des nouveaux tarifs avec deux évolutions :

- l'ajout de deux tranches de revenus dans les revenus supérieurs.
- l'augmentation globale de 6,5% pour tous les cursus.

La Présidente soumet au vote ces modifications.

*Adopté à l'unanimité.*

Rapport n° R–2024–15 (17/06) - Prévisionnel de la programmation Artistique 2025

La Présidente rappelle les principes de la programmation artistique.
Elle indique que pour répondre à sa vocation départementale, le Conservatoire s'attache à être présent sur l'ensemble du territoire en conduisant différentes actions artistiques et pédagogiques en lien avec les acteurs institutionnels du département.

Elle informe que le nouveau schéma d'orientation pédagogique publié au Bulletin Officiel de septembre 2023 confirme la place active que doivent jouer les conservatoires classés dans la politique artistique et culturelle de territoire.

Elle rappelle également que le Comité syndical du 4 juillet 2012 avait acté le principe d'un montant annuel maximum de la programmation artistique correspondant à 1,7 % du budget de fonctionnement. Sur la base de la section de fonctionnement du budget primitif 2024 votée à 2 402 851 €, l'enveloppe financière consacrée à la programmation artistique est de 40 848 €.

Sylvie DRUJON indique que le prévisionnel de programmation sera désormais décidé en Conseil pédagogique. Les projets présentés devront obéir à quatre critères : les bénéficiaires, le coût, le lieu, inscription dans les dispositifs de l'EAC.
Elle présente les différentes manifestations du programme pour un montant de 39 980 €.

La Présidente soumet au vote.

*Adopté à l'unanimité.*

La Présidente clôture la séance.